

A lire dans ce numéro

Page 2 Découvrez le métier d'ATSEM, l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, l'allié indispensable des professeur(e)s des écoles maternelles !

Page 3 Au 1er janvier 2024 Tous au compostage ! La Loi Anti-gaspillage s'impose à chacun d'entre nous, le SMOM d'Is-sur-Tille sera là pour vous accompagner.

Le gymnase Henri IV à Fontaine-Française fait le plein !



Inauguré le 10 juin 2023 après 27 mois de travaux, le gymnase à Fontaine-Française accueille depuis septembre, associations, écoles et services de la Communauté de Communes. L'équipement a beaucoup impressionné les élus et visiteurs lors de son inauguration : beauté du bois, dimensions du mur d'escalade, multiplicité des pratiques possibles...

Le gymnase à Fontaine-Française remplit dès aujourd'hui pleinement son rôle :

pallier à un manque sur cette partie du territoire - les collégiens ont enfin leur gymnase ! - et développer la pratique du sport. Aujourd'hui, **14 utilisateurs** dont **6 associations sportives**, ont pris possession des lieux, associations déjà existantes qui profitent de ce nouvel équipement pour élargir leur pratique ou bien toute nouvelle comme l'association de basket.

Atout très apprécié, le gymnase bénéficie de gradins pour les matchs qui ont lieu le week-end : supporters habituels et nouveaux spectateurs profitent de cet équipement.

Quelles pratiques au gymnase de Fontaine-Française ?

- **Gymnastique sénior** par Amitié et Rencontre
- **Basket** avec le club de basket de Fontaine ou l'Association Jeunes Club Basket de Pontailier Mirebeau
- **Handball** avec le Handball Club Pontailier Mirebeau
- **Badminton** avec le Foyer rural de Mirebeau
- **Full Dance, Cardio, renforcement musculaire** mais aussi **escalade** avec



Génération Vitaminée du Val de Vingeanne (G3V)

- **Cirque** avec l'Ecole des 3 Arts
- **L'Aéroclub Val d'Is** utilise également le gymnase ainsi que les **Jeunes Sapeurs Pompiers** de Fontaine.

Les équipements sportifs du territoire en chiffres

La Communauté de Communes gère 3 gymnases (Dojo et salle multisports, pas de tir à l'arc en extérieur à Belleneuve ; salle de gymnastique et salle multisports à Mirebeau ; salle multisports et mur d'escalade à Fontaine) 2 terrains de football, 3 terrains de tennis dont 1 couvert, 1 parterre sportif, 1 piscine.

Ces équipements sont très sollicités par un nombre croissant d'utilisateurs :

- 24 associations sportives
- 8 services de la Communauté de Communes
- 5 écoles/collèges
- 4 services du département/de l'Etat
- 1 foyer handicapé



Assouplissements et échauffements, la gymnastique de l'Association Amitié Rencontre profite du support des gradins

LE METIER d'ATSEM, l'allié indispensable des professeurs d'école en maternelle



« Le métier d'Assistant Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles s'est professionnalisé ces dernières décennies, passant de la « Dame de service » à « l'agent territorial spécialisé » : l'ATSEM est aujourd'hui un maillon indispensable dans la réussite des premières années de scolarité où l'enfant est encore en quête d'autonomie. Au-delà de son rôle éducatif, l'ATSEM est une aide précieuse pour le professeur dans le déroulement des apprentissages pédagogiques et la cohésion de ce « duo » est primordial. Dans la plupart des écoles, ce sont les ATSEM qui assurent l'entretien des locaux et des matériels. C'est pourquoi je ne peux que souligner à nouveau le rôle essentiel de ces agents dans le bien-être et la réussite de vos enfants à l'école maternelle ».

Michel Marotel, Vice-Président aux Affaires Scolaires

Sylvie Jacquin est ATSEM dans la classe d'Amandine CATRIN, professeure des écoles pour les petits/moyens de l'école à Renève. Depuis 30 ans dans cette école, elle accueille aujourd'hui les enfants des premiers enfants qu'elle a accompagné ! C'est un agent toujours aussi enthousiaste et attaché aux enfants que nous avons rencontré.



Sylvie Jacquin à son bureau, là où elle prépare les ateliers

Quelle est votre journée type ? La journée commence par l'accueil des enfants avec l'habituel « déshabillage/habillage-toilettes-lavage des mains » qui va se répéter à plusieurs reprises dans la journée. Une fois dans la classe, les enfants jouent un instant, le temps pour Amandine et moi d'échanger sur

le déroulement de la journée. Pendant le « rituel de la date » et l'atelier motricité, je prépare le prochain atelier auquel je participe en m'occupant d'un groupe. Puis c'est l'heure de la récréation, suivie d'un atelier ou une petite histoire selon les jours. Vient ensuite l'heure du déjeuner. Au retour des enfants, il y a la sieste de 13h45 à 15h45 pour les petits, les moyens se reposent aussi en classe et selon le temps restant peuvent faire un atelier. S'en suit la récréation, et c'est la fin de la journée de classe.

Votre rôle avec les enfants n'est donc pas uniquement celui du soin, quelles évolutions du métier avez-vous connues ?

Les professeurs des écoles nous intègrent pleinement dans les activités, nous ne sommes plus de simples « femmes de service », nous n'avons parfois même pas de siège dans la classe ! Aujourd'hui, Amandine programme des ateliers pédagogiques et je propose et prépare les outils en fonction. Nous formons un duo qui se comprend et c'est indispensable pour que cela fonctionne.

Pour quelles raisons avez-vous choisi ce métier ?

C'est avant tout la relation avec les enfants qui me fait aimer mon métier, le rythme scolaire me convient et le travail me

permet d'utiliser ma fibre artistique !

Quel regard avez-vous sur ces nouvelles générations, on entend souvent que les enfants sont aujourd'hui plus difficiles ?

Les enfants ont changé mais ce n'est pas négatif, c'est vrai que l'on constate beaucoup de fatigue chez eux, leur journée est bien chargée. Et pourtant, les enfants sont aujourd'hui plus intéressants, plus autonomes, plus sociables, ils jouent plus volontiers tous ensemble à la récréation, ils sont aussi plus attachants, peut-être est-ce dû à l'expression des émotions qui est encouragée aujourd'hui, mais j'ai des petits qui n'hésitent pas à me dire « je t'aime » et qui vont volontiers vers les autres pour leur demander si ça va ! Et puis le travail en classe par groupe oblige les enfants à être autonomes, à être patients et ce n'est pas si dur que cela !

Selon vous quelles sont les qualités pour être une «bonne» ATSEM ?

Une grande bienveillance à l'égard des enfants bien sûr, une grande souplesse et capacité d'adaptation pour que le binôme que l'on forme avec le professeur des écoles fonctionne.



Sylvie a apporté aux enfants une fourmi de métal surnommée Marie, elle est devenue le fil rouge de l'année : on apprend à compter avec Marie la fourmie, on apprend les saisons, on crée de belles décorations...

ATSEM, quelle formation ? quel statut ?

Pour exercer les missions d'ATSEM il est nécessaire d'avoir le diplôme du **CAP Petite Enfance**. Cependant, pour être titulaire d'un poste d'ATSEM avec le statut de fonctionnaire territorial, il faut être lauréat du **concours d'ATSEM**.

Les ATSEM ont cette particularité de dépendre d'une double autorité :

- **Autorité hiérarchique**, l'agent est employé par la Communauté de Communes et dépend du Service Scolaire.
- **Autorité fonctionnelle**, pendant leur temps de travail auprès du professeur, l'agent est rattaché au Directeur d'Ecole.

Rappelons que la Communauté de Communes gère les bâtiments scolaires, ce qui nécessite également une collaboration étroite écoles/collectivité.

LES 3 FONCTIONS DE L'ATSEM



EDUCATIVE : soin, aide et accompagnement des enfants au quotidien : s'habiller, se laver les mains, aller aux toilettes...
Accueillir l'enfant, échanger avec les parents et l'enseignant sur l'enfant, sur ses difficultés...



PEDAGOGIQUE : Préparation des ateliers pédagogiques, aide à l'animation en concertation avec l'enseignant, aide à la surveillance des enfants lors de la sieste, participation à la vie de l'école : fêtes, sorties...



ENTRETIEN : quotidiennement, l'ATSEM remet en ordre la classe après les animations et nettoie les locaux ainsi que le petit matériel utilisé. Aux vacances, est effectué un nettoyage plus approfondi et complémentaire.

DECHETS : au 1er janvier 2024 le tri des biodéchets devient obligatoire



« La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite "loi antigaspillage" nous impose la généralisation du tri à la source. Après l'élargissement du tri pour les déchets recyclables, il nous faut poursuivre nos efforts sur les biodéchets : au 1er janvier 2024, chacun d'entre nous, particuliers comme professionnels, ne devra plus jeter dans ses poubelles ces déchets qui représentent encore un tiers des déchets non triés. Le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is-sur-Tille accompagnera tout le long de cette année 2024, particuliers, professionnels et communes du territoire ».

Denis Jacquot, Vice-Président Environnement et Développement Durable et délégué au SMOM d'Is-sur-Tille

De quoi parle-t-on ?

Des déchets verts : tontes de pelouse (de préférence à mulcher et/ou à laisser sur place) et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies (de préférence à broyer et à utiliser dans votre composteur ou comme paillage) et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

Des déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Certains déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Quelles solutions ?

Pour les particuliers qui disposent d'un espace extérieur, l'achat d'un composteur ou, si le terrain le permet, l'installation d'un tas de compostage est la solution.

Le SMOM d'Is-sur-Tille propose à un prix très avantageux plusieurs modèles de composteurs. Ils seront à aller chercher à Is-sur-Tille lors de rendez-vous groupés, l'occasion de vous faire bénéficier d'une formation pour faciliter votre pratique quotidienne et la réussite de ce compostage, ainsi qu'une remise sur le tarif.

Pour les particuliers et professionnels qui ne disposent pas d'espaces extérieurs

Le SMOM fournira gratuitement aux communes des bacs de compostage partagé qui seront placés à proximité des habitations et proposera une formation en accompagnement de la mise en place. Précisons que chacun est libre d'acquiescer d'autres types de composteurs tels que les lombricomposteurs qui peuvent être placés en intérieur ou sur un balcon ou encore les composteurs rotatifs qui facilitent le brassage.

Quels bénéfices ?

Le compostage des biodéchets c'est...

- Moins de déchets dans les bacs d'ordures ménagères, et donc moins de collecte et de traitement,
- Du compost de qualité pour vos plantations et celles des communes,
- Pour les composteurs partagés, une opportunité supplémentaire de créer des liens sociaux, des liens entre voisins !

Et si je ne suis pas en mesure d'aller chercher mon composteur ? Sachez qu'il est possible pour les communes de grouper les achats auprès du SMOM, dans ce cas-là une livraison est possible sur la commune. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

**POUR TOUT SAVOIR
SUR LE COMPOSTAGE**

**[HTTPS://SMOM.FR
/COMPOSTER/](https://smom.fr/composter/)**



A RETENIR En janvier 2024,

le mode de ramassage en porte à porte change, les déchets ménagers seront ramassés au même rythme que les déchets recyclables : une fois tous les quinze jours. Comme à son habitude, le SMOM distribuera, par l'intermédiaire des communes, un calendrier de ramassage.

L'allié du "parfait composteur"

Et pourquoi ne pas acquiescer quelques poules ? Elles sont de véritables composteurs sur pattes ! Evitez peut-être le coq si vous souhaitez rester amis avec vos voisins...





DUO DAY, 2ème année de participation pour la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pour la 2ème année consécutives, la Communauté de Communes a participé à ce dispositif en l'élargissant à **quatre services** différents : la cuisine centrale, la cuisine satellite de Bèze, l'école de Renève et la petite crèche Les p'tits Cailloux. Comme l'an passé, le partenariat s'est noué avec l'**ESAT de Bézouotte**.

Il s'agissait pour 4 personnes de venir découvrir un poste de travail le temps d'une journée « en duo » avec un agent. Rappelons que DuoDay est une journée mondiale de sensibilisation des entreprises ou collectivités, au travail des personnes en situation de handicap. D'un côté, ce dispositif permet de valoriser les compétences des personnes en situation de handicap auprès d'employeurs et de l'autre, de

proposer aux personnes en situation de handicap de découvrir le monde du travail en vue de préparer leur intégration professionnelle, et de développer leur autonomie.

1 David, à la cuisine centrale à Mirebeau a découvert la préparation des repas pour les 7 pôles scolaires du territoire et les deux structures petite enfance.

2 Patricia, à la cuisine satellite à Bèze a participé à la réchauffe des repas et au service,

3 Peggy, à la Petite Crèche Les P'tits Cailloux à Mirebeau, a suivi l'équipe dans les différents métiers de la petite enfance et lors de la sortie bibliothèque,

4 Anna, à l'école maternelle de Renève, a découvert le métier d'ATSEM avec Sandrine.



1



2



3



4

L'Ecole des 3 Arts fête la fin d'année !

10/12 TOUS EN PISTE !

Gymnase à Fontaine-Française - 15h

Cirque, accordéons, Danse, Classes de Formation Musicale, Orchestre d'Harmonie La Plaine des Sons, Petit Sympho
(attention, en raison de la nature du sol du gymnase, les chaussures à talons sont interdites)

16/12 GUITARES DE NOËL

Auditorium de l'Ecole des 3 Arts à Mirebeau - 18h

Classes de guitares

20/12 CONTES «LA TOUR AUX FANTÔMES ET LA BELLE AU BOIS DORMANT»

Auditorium de l'Ecole des 3 Arts à Mirebeau - 20h

Classes de chant

22/12 CONCERT DE NOËL

Forum de Mirebeau, salle J.Gabin - 20h30

Orchestres d'Harmonie La Plaine des Sons et La Lyre Val d'Is.
Formations Musicales

Et aussi...

13/12 MOMENT MUSICAL

Auditorium de l'Ecole des 3 Arts à Mirebeau - 19h

16/12 «PANIER À HISTOIRES»

Médiathèque de Mirebeau - 11h

Participation des élèves en piano

16/12 TÉLÉTHON DE BELLENEUVE

Participation des élèves en Musique Actuelle

Entrée gratuite

Sans réservation excepté le concert de Noël au Forum de Mirebeau le 22/12

Renseignements : 03 80 36 21 11 / m.bou@mfcc.fr



Journal d'information publié par la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois
8, place Général Viard - 21310 Mirebeau-sur-Bèze - Tél 03 80 36 53 51 / contact@mfcc.fr
Directeur de la publication : Didier Lenoir - Rédaction : Communauté de Communes - ISSN : 2970 - 8982
Crédits photos et illustrations : couverture Rozenn Krebel photographe / Macrovector, Terdpngvector et Kreativkolors pour Freepik / Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois. Impression : S2E Impressions

